



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché ( avis rectificatif )

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-25526>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-25526**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Métropole Aix-Marseille-Provence

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Etude urbaine et habitat pour la définition d'un dispositif d'intervention pour l'amélioration de l'habitat sur les quartiers de Saint-Mauront Ouest et Butte Saint-Mauront

**Description** : Etude urbaine et habitat pour la définition d'un dispositif d'intervention pour l'amélioration de l'habitat sur les quartiers de Saint-Mauront Ouest et Butte Saint-Mauront

**Identifiant de la procédure** : 01fa2258-5540-4c78-9b2c-8168fd2cb67f

**Identifiant interne** : 71260015

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

**Principales caractéristiques de la procédure** : Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé en application des dispositions des articles R. 2124-1 et suivants du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles. Il s'agit d'un marché public composite correspondant : - Pour partie à un marché ; - Pour partie à un accord-cadre au sens de l'article R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. La partie « accord-cadre » fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Montants minimum et maximum : L'accord-cadre est passé sans montant minimum et pour un montant maximum sur la durée du marché de 200 000 euros HT. Conformément à l'article R. 2113-4 du code de la commande publique, le marché est décomposé en tranches comme suit : Tranche Ferme Phase

préalable : cadrage, Mission 1 : étude pré-opérationnelle, Mission 2 : étude de faisabilité, Tranche optionnelle n°1 : Mission 3 : rédaction d'une convention partenariale d'OPAH-RU et ses annexes

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Métropole Aix Marseille Provence 58, boulevard Charles Livon

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** La valeur estimée totale de 304 400 € HT est décomposée comme suit : • Valeur estimée de la partie forfaitaire : 154 500 € HT • Valeur estimée de la partie à bons de commande : 149 900 € HT (le montant maximum s'applique à la partie à bons de commande uniquement) Le marché est un marché à tranches dont : - Valeur estimée de la tranche ferme : 291 400 € HT décomposée comme suit : • Partie à bons de commande : 149 900 € HT • Partie forfaitaire : 141 500 € HT - Valeur estimée de la tranche optionnelle n°1 : 13 000 € HT ----- La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) aux adresses ci-dessous : - Par remise directe (y compris Chronopost ou équivalent) : Métropole Aix-Marseille-Provence Direction de la Commande Publique - Service des Marchés Immeuble « Le Balthazar » 2 boulevard Euroméditerranée Quai d'Arcenc, 2ème étage Nord 13002 Marseille - Par voie postale : Métropole Aix-Marseille-Provence Immeuble « Le Balthazar » 2 boulevard Euroméditerranée Quai d'Arcenc, Rdc 13002 Marseille ----- Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. # Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. # Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> ----- Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Règlement de la consultation.

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 304,400 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro**

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Etude urbaine et habitat pour la définition d'un dispositif d'intervention pour l'amélioration de l'habitat sur les quartiers de Saint-Mauront Ouest et Butte Saint-Mauront

**Description :** Etude urbaine et habitat pour la définition d'un dispositif d'intervention pour l'amélioration de l'habitat sur les quartiers de Saint-Mauront Ouest et Butte Saint-Mauront

**Identifiant interne :** 71250016

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Métropole Aix Marseille Provence 58, boulevard Charles Livon

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 18/07/2026

**Durée :** 31 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement complet des prestations de la tranche ferme et, le cas échéant, de la tranche optionnelle affermie. La date d'achèvement du marché est fixée : - à la date de validation de la version définitive de la convention d'OPAH-RU et de ses annexes, en cas d'affermissement de la tranche optionnelle ; - à la date de validation des rendus définitifs de la phase 3 de la mission 2, après tenue du comité de pilotage de fin d'étude, si la tranche optionnelle n'est pas affermie. A titre indicatif, la durée du marché est estimée à 31 mois à compter de sa notification, hors périodes de validation. Le présent marché n'est pas reconductible.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/03/2026 à 12:30

**Date limite de validité de l'offre :** 8 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 02/04/2026 à 09:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

## **Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille**

**Informations relatives aux délais de recours :** Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).  
Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative.  
Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) – Téléphone : 04 84 35 40 00 – Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Numéro d'enregistrement :** 20005480700017

**Adresse postale :** 58, boulevard Charles Livon

**Ville :** Marseille.

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr](mailto:commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr)

**Téléphone :** 0491999900

**Adresse internet :** <https://ampmetropole.fr/>

**Profil de l'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement :** 17130005600024

**Adresse postale :** 31 rue Jean-François Leca

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13002

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)

**Téléphone :** +33 491134813

**Adresse internet :** <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## Section 10 - Modification

**Version de l'avis antérieur à modifier :** b5c9f835-dc9e-4f2c-9669-a0301f59c8ce-02

**Principale raison de la modification :** Correction par l'acheteur

### 10.1 Modification

**Identifiant de la section :** LOT-0001

**Description des modifications :** Date et heure limites de réception des offres : Le 31/03/2026 à 12h30 au lieu de Date et heure limites de réception des offres : Le 24/03/2026 à 12h30 Date et heure limites d'ouverture des offres : Le 02/04/2026 à 09h00 au lieu de date et heure limites d'ouverture des offres : Le 26/03/2026 à 09h00

### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** c8dae2ba-2ccb-4a3b-8da9-bac52212142d - 02

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 12/03/2026 à 09:39

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12/03/2026